



RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026

7 mai 2026

Le présent rapport de la direction (le « rapport ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés non audités de Corporation Trans Mountain pour le trimestre clos le 31 mars 2026 (les « états financiers de CTM ») ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Corporation Trans Mountain pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les états financiers de CTM sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États–Unis »). À moins d'indication contraire, toutes les mesures financières contenues dans le présent rapport sont en dollars canadiens.

Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos » et « CTM » désignent la Corporation Trans Mountain et ses filiales.

Notre mandat

CTM a pour mandat d'exploiter, d'optimiser et d'agrandir les pipelines Trans Mountain et Puget Sound d'une façon viable sur le plan commercial. CTM cherche à exercer ses activités dans le respect des lois, règles et règlements applicables et à les gérer dans une perspective commerciale. Avec la mise en exploitation commerciale du réseau pipelinier élargi le 1^{er} mai 2024, CTM a réalisé l'agrandissement en phase avec la priorité de l'actionnaire qui consiste à élargir l'accès aux marchés internationaux pour les producteurs canadiens de pétrole brut.

À propos de nos activités

CTM est une société d'État fédérale et une filiale à cent pour cent de Financière TMP Canada Ltée, laquelle est une filiale à cent pour cent de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »). CTM exerce ses activités par l'intermédiaire de quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership et sa filiale à cent pour cent Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC, Trans Mountain Pipeline ULC et Trans Mountain Canada Inc. Ensemble, ces entités détiennent et exploitent le réseau pipelinier Trans Mountain, qui comprend le réseau pipelinier élargi de Trans Mountain et le pipeline Puget Sound. CTM est une société d'État non mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada.

Réseau pipelinier Trans Mountain

Le réseau pipelinier Trans Mountain (le « TMPL »), qui est en service depuis 1953, transporte du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés depuis l'Alberta jusque dans la région des basses-terres continentales de la Colombie-Britannique. Le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »), dont les installations mécaniques ont été achevées et l'exploitation commerciale a commencé au deuxième trimestre de 2024, se trouvait à élargir le réseau pipelinier préexistant, qui commence près d'Edmonton, en Alberta, et se termine à Burnaby, en Colombie-Britannique, avec une capacité nominale combinée de 890 000 b/j.

Des expéditeurs ont conclu des contrats de transport à long terme sur le TMPL, arrivant à échéance en 2039 et en 2044, lesquels couvrent environ 80 % de sa capacité. Ces expéditeurs représentent certaines des plus grandes sociétés de production, de commercialisation et de raffinage dans le Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien ou sont affiliés à celles-ci, et ils ont un accès direct à d'importants volumes de pétrole brut et de produits raffinés à partir de leurs activités commerciales.

Pipeline Puget Sound

Le pipeline Puget Sound (« Puget »), détenu par Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC, est en service depuis 1954. Puget transporte du pétrole brut depuis la frontière canado-américaine, à proximité du terminal Sumas, jusqu'aux raffineries d'Anacortes et de Ferndale dans l'État de Washington.

Le pipeline Puget est d'une longueur d'environ 111 kilomètres. Il est doté d'une station de pompage et de deux réservoirs d'une capacité totale d'environ 200 000 barils pour faciliter la circulation dans le réseau. La capacité totale du pipeline atteint environ 240 000 b/j lorsqu'il transporte surtout du pétrole léger.

Puget est un pipeline public et les droits y afférents peuvent être ajustés conformément au système d'indexation de la Federal Energy Regulatory Commission (la « FERC »). La FERC établit les plafonds tarifaires annuellement, ce qui permet à Trans Mountain d'ajuster ses tarifs, sous réserve de la limite de plafonnement.

Mesures juridiques et réglementaires

Le 1^{er} juin 2023, Trans Mountain a déposé une demande visant les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service auprès de la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »). Le 30 novembre 2023, la Régie a approuvé les droits provisoires préliminaires de Trans Mountain. Dès la mise en service du PARTM le 1^{er} mai 2024, CTM a commencé à comptabiliser les produits en fonction de ces droits provisoires préliminaires.

Parallèlement au processus de la Régie, Trans Mountain a entrepris des négociations avec les expéditeurs. Trans Mountain estime qu'une pause dans le processus de la Régie serait avantageuse, dans la mesure où elle lui laisserait plus de temps pour ces négociations commerciales, qui pourraient aboutir à un nouveau règlement des droits négocié pour le PARTM. De l'avis de Trans Mountain, un tel règlement serait une solution gagnant-gagnant. Par conséquent, Trans Mountain a demandé en octobre 2025 une suspension du processus réglementaire actuel, ce que la Régie a approuvé. Au cours du premier trimestre de 2026, Trans Mountain a demandé à la Régie, qui a approuvé la demande, de poursuivre la suspension jusqu'en juillet 2026 afin de disposer de plus de temps pour poursuivre les négociations commerciales.

Suivant la mise en exploitation commerciale du PARTM, CTM doit, au titre de ses obligations continues en matière de présentation de l'information et de réglementation, remplir certains documents et les déposer auprès de la Régie et des autorités provinciales.

Faits saillants financiers

Faits saillants financiers (en millions de dollars canadiens, sauf le débit)	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Produits	729	729
BAIIA ajusté ^{a)}	552	568
Résultat d'exploitation	271	349
Résultat net	97	148
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	470	337
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ^{a)}	386	400
Dividendes déclarés	250	193
Dépenses d'investissement engagées	30	(34)
Débit quotidien moyen		
Livraisons – Colombie-Britannique (b/j)	73 000	85 000
Pipeline Puget Sound (b/j)	245 000	227 000
Terminal maritime Westridge (b/j)	419 000	445 000
Livraisons transitant par la canalisation principale (b/j)	737 000	757 000

Situation financière (en millions de dollars canadiens)	31 mars 2026	31 décembre 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	572	481
Total de l'actif	36 484	36 673
Total de la dette	12 000	12 000

a) Le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à « Mesures non conformes aux PCGR ».

Produits

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars		
	2026	2025	Variation
Transport	714	713	-
Contrats de location	14	15	(7)%
Autres	1	1	-
Total	729	729	-

Le total des produits comprend des revenus tirés de trois sources, à savoir le transport, les contrats de location et les autres services. CTM dispose de produits faisant l'objet d'engagements aux termes de contrats de transport, qui correspondent à environ 80 % de la capacité prévue du TMPL. Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, le total des produits de 729 millions de dollars était semblable à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le débit au premier trimestre de 2026 s'est établi à 737 000 b/j, dont une tranche de 58 000 b/j représentait des volumes au comptant non visés par des engagements, comparativement à 757 000 b/j pour la période correspondante de l'exercice précédent, dont une tranche de 28 000 b/j représentait des volumes au comptant non visés par des engagements. La diminution du débit total est principalement attribuable à une baisse de la demande des clients, résultant de la hausse des taux mondiaux de fret des pétroliers ayant réduit les livraisons à Westridge, ainsi qu'aux travaux de maintenance effectués par les clients pendant la période.

Malgré la diminution du débit, les produits tirés du transport ont augmenté de 1 million de dollars pour s'établir à 714 millions de dollars, contre 713 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à des volumes au comptant non visés par des engagements plus élevés, lesquels génèrent des droits moyens supérieurs, ainsi qu'à la hausse annuelle de 2,5 % des droits entrée en vigueur le 1^{er} mai 2025.

Les produits locatifs sont surtout liés aux produits tirés des contrats de location de réservoirs de stockage de tiers de CTM. Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, les produits locatifs ont diminué de 1 million de dollars pour s'établir à 14 millions de dollars, comparativement à 15 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est surtout attribuable à la variation des coûts transférables liés aux réservoirs de stockage de CTM à Edmonton.

Les autres produits comprennent essentiellement des produits locatifs liés au râtelier à tubes dans les terminaux de CTM et d'autres produits mineurs.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars		
	2026	2025	Variation
Coûts d'exploitation liés au pipeline	76	75	1 %
Dotation aux amortissements	281	219	28 %
Salaires et avantages du personnel	56	49	14 %
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	21	20	5 %
Frais administratifs	15	17	(12)%
Coûts de mise en valeur	9	-	n. s.
Total	458	380	21 %

n. s. : Le calcul n'est pas significatif en raison du manque de comparabilité entre les périodes.

Les coûts d'exploitation liés au pipeline pour le trimestre clos le 31 mars 2026 se sont chiffrés à 76 millions de dollars, par rapport à 75 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable principalement à la hausse des paiements au gouvernement et aux communautés, partiellement contrebalancée par la baisse des primes d'assurance.

La dotation aux amortissements pour le premier trimestre de 2026 a augmenté de 62 millions de dollars, pour s'établir à 281 millions de dollars, comparativement à 219 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Conformément au plan de CTM, l'augmentation reflète la hausse des taux d'amortissement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025, à la suite de l'approbation par la Régie de l'étude d'amortissement de 2024 de Trans Mountain.

La charge liée aux salaires et avantages du personnel pour le trimestre clos le 31 mars 2026 a augmenté de 7 millions de dollars, pour s'établir à 56 millions de dollars, comparativement à 49 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par une hausse de la rémunération moyenne ainsi que par l'accroissement des effectifs afin de soutenir les activités du TMPL.

Pour le premier trimestre de 2026, les impôts autres que l'impôt sur le résultat ont augmenté de 1 million de dollars, pour s'établir à 21 millions de dollars, comparativement à 20 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des évaluations foncières.

Les frais administratifs du trimestre clos le 31 mars 2026 ont diminué de 2 millions de dollars, pour s'établir à 15 millions de dollars, comparativement à 17 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent principalement en raison de la baisse des services contractuels externes.

Les coûts de mise en valeur du premier trimestre de 2026 ont atteint 9 millions de dollars et se rapportent à des initiatives d'optimisation à court et à long terme visant à accroître la capacité du pipeline jusqu'à 300 000 b/j. Ces initiatives comprennent l'utilisation d'agents réducteurs de friction et d'autres améliorations opérationnelles, qui demeurent toutes assujetties aux décisions finales en matière d'investissement.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au premier trimestre de 2026 a diminué de 78 millions de dollars pour s'établir à 271 millions de dollars, comparativement à 349 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Comme les produits sont demeurés stables d'un exercice à l'autre, la diminution s'explique principalement par une dotation aux amortissements plus élevée de 62 millions de dollars, des coûts de mise en valeur de 9 millions de dollars et une augmentation des salaires et avantages sociaux de 7 millions de dollars.

Charge d'intérêts

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars		
	2026	2025	Variation %
Intérêts sur les facilités de crédit – parties liées	148	148	-
Produits d'intérêts	(5)	(3)	67 %
Total	143	145	(1)%

La charge d'intérêts pour le premier trimestre de 2026 a diminué de 2 millions de dollars pour s'établir à 143 millions de dollars, comparativement à 145 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique par des produits d'intérêts plus élevés, en raison de soldes de trésorerie plus importants détenus par CTM.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2026 a totalisé une charge de 32 millions de dollars, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 24,8 %, comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 57 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, pour un taux d'imposition effectif de 27,8 %.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, le taux d'imposition effectif de 24,8 % était conforme au taux fédéral canadien de 15,0 % et au taux combiné des provinces de 9,8 %, pour un total de 24,8 %. Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, le taux d'imposition effectif de 27,8 % était plus élevé que le taux de 24,8 % prévu par la loi en raison de l'incidence du taux d'imposition permanent au titre de la répartition provinciale du résultat au cours du trimestre. À la suite de la mise en exploitation commerciale du TMEP, le taux d'imposition prévu par la loi pour CTM a augmenté de 24,7 % à 24,8 %, car une plus grande part du résultat était attribuable à la province de la Colombie-Britannique, dont le taux d'imposition des sociétés est plus élevé. En conséquence, le solde d'ouverture de l'impôt sur le résultat différé a augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2025.

Résultat net

Alors que le BAIIA ajusté rend compte des activités de CTM, le résultat net tient compte de la dotation aux amortissements et de l'incidence du financement des actifs de CTM. Pour le premier trimestre de 2026, CTM a enregistré un profit net de 97 millions de dollars, comparativement à un profit net de 148 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 51 millions de dollars. La diminution est principalement attribuable à une dotation aux amortissements plus élevée de 62 millions de dollars, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de mise en valeur et à la hausse des salaires et avantages sociaux, partiellement contrebalancées par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Dépenses engagées dans les grands projets		
Réseau d'accès permanent (« RAP ») / coûts en capital liés à la construction du PARTM engagées	12	68
Crédits / règlements des entrepreneurs	-	(122)
PARTM, incluant les éléments de trésorerie et sans effet sur la trésorerie	12	(54)
Dépenses d'investissement de maintien	17	20
Dépenses d'investissement engagées	29	(34)
Variations des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie	57	286
Total des dépenses d'investissement	86	252

Dépenses d'investissement du RAP/PARTM

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, les dépenses d'investissement engagées au titre de la construction du RAP ont totalisé 12 millions de dollars et se rapportent principalement aux travaux finaux de nettoyage, de remise en état, ainsi qu'aux travaux routiers et de génie civil réalisés dans le cadre du PARTM.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, des dépenses d'investissement de 68 millions de dollars ont été engagées relativement au PARTM, principalement pour des travaux de nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil. De plus, au premier trimestre

de 2025, des ententes de règlement ont été conclues au moment du rapprochement final et de la clôture des ententes avec divers entrepreneurs généraux en construction, ce qui a donné lieu à des crédits au titre des coûts en capital engagés de 122 millions de dollars.

Dépenses d'investissement de maintien

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, les dépenses d'investissement de maintien ont totalisé 17 millions de dollars et avaient principalement trait à des projets nécessaires pour maintenir le TMPL et le Puget en état de fonctionnement sécuritaire et fiable et comprenaient divers travaux d'entretien de réservoirs.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les dépenses d'investissement de maintien ont totalisé 20 millions de dollars et avaient principalement trait à des projets nécessaires pour maintenir le TMPL et le Puget en état de fonctionnement sécuritaire et fiable et comprenaient divers travaux de réparation de réservoirs, ainsi qu'une mise à niveau des débitmètres de Puget à Anacortes et à Ferndale.

Liquidités et ressources en capital

Au 31 mars 2026, les principales sources de liquidités et ressources en capital de CTM étaient les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement provenant de la convention de crédit avec Financière TMP. Les principaux besoins de CTM en matière de liquidités et de ressources en capital ont trait au financement des dépenses d'investissement, au versement d'intérêts exigibles et aux distributions à Financière TMP et à la constitution du fonds de roulement.

CTM a l'intention de distribuer la trésorerie excédentaire à Financière TMP sous forme de dividendes, de remboursement du capital ou de remboursement de la dette. CTM conservera des réserves de trésorerie suffisantes pour couvrir les coûts d'exploitation courants, les dépenses d'investissement de maintien et de croissance ainsi que les exigences fiscales. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2026, le conseil d'administration de CTM a déclaré des dividendes de 250 millions de dollars à Financière TMP, dont 50 millions de dollars ont été versés après la fin du trimestre. Après le 31 mars 2026, le conseil d'administration de CTM a déclaré des dividendes de 300 millions de dollars.

La convention de crédit avec Financière TMP comprend trois facilités d'emprunt à terme non renouvelables, une facilité d'acquisition, une facilité de crédit de construction, une facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement renouvelable (collectivement, les « facilités »). Outre la facilité de fonds de roulement, aucun autre prélèvement en trésorerie n'est autorisé aux termes de la convention de crédit. La facilité de fonds de roulement de 500 millions de dollars n'est actuellement pas utilisée. Les facilités sont assorties d'un taux d'intérêt de 5 % sur les montants en cours, exigent le paiement mensuel des intérêts et arrivent à échéance le 31 août 2032.

Le tableau suivant présente le total des distributions de trésorerie versées par CTM à Financière TMP depuis le début de l'exercice pour les trimestres clos les 31 mars 2026 et 2025.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Intérêts	148	148
Dividendes	300	163
Total des distributions de trésorerie	448	311

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, CTM a engagé 448 millions de dollars en paiements d'intérêts et de dividendes à Financière TMP. Combinés aux dividendes de 1 707 millions de dollars versés à Financière TMP en 2025, CTM a remis 2 155 millions de dollars en espèces au cours de 2025.

CTM dispose d'une facilité de lettre de crédit renouvelable à vue de 100 millions de dollars, non engagée et consentie par un tiers. Au 31 mars 2026, CTM avait des lettres de crédit émises et en cours de 49 millions de dollars.

De plus, TMP LP détient une convention de marge de crédit inutilisée de 550 millions de dollars avec Financière TMP (la « marge de crédit liée à la capacité financière »), qui est conçue pour satisfaire aux exigences en matière de capacité financière imposées par la Régie. La marge de crédit liée à la capacité financière vient à échéance cinq ans après la date de l'avance ou plus tard si elle a été prolongée aux termes de l'entente, et elle porte intérêt au taux de 5 % sur les montants en cours et comporte une commission d'attente de 0,3 % sur la tranche non avancée.

La capitalisation totale de CTM, y compris les apports en capital social de Financière TMP et le crédit disponible total de CTM au 31 mars 2026 et l'encours de crédit au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau suivant. Il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière.

(en millions de dollars canadiens)	Total du crédit disponible au 31 mars 2026	Encours de la dette 31 mars 2026	Encours de la dette 31 décembre 2025
Facilité d'acquisition	2 506	2 506	2 506
Facilité de crédit de construction	6 162	6 162	6 162
Facilité de refinancement	3 332	3 332	3 332
Facilité de fonds de roulement	500	-	-
Marge de crédit liée à la capacité financière	550	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(567)	(479)
Total du crédit disponible/de la dette	13 050	11 433	11 521
Capital social		22 141	22 141
Cumul du résultat net		1 538	1 441
Cumul des dividendes déclarés		(1 350)	(1 100)
Résultats non distribués		188	341
Cumul des autres éléments du résultat		37	33
Total des capitaux propres		22 366	22 515
Total de la capitalisation		33 799	34 036

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente un résumé de certaines données financières de TMC pour les huit derniers trimestres clos.

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024
Produits	729	791	765	719	729	695	666	396
BAIIA ajusté	552	593	591	558	568	515	512	283
Bénéfice net (perte nette)	97	131	127	150	148	(37)	(68)	(48)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	386	407	418	394	400	138	92	(63)

Les produits, le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont commencé à augmenter au deuxième trimestre de 2024, après la mise en exploitation commerciale du PARTM le 1^{er} mai 2024. À mesure que les volumes transportés dans le TMPL ont augmenté en 2024 et 2025, ces indicateurs financiers ont poursuivi leur tendance à la hausse.

Avant la recapitalisation du bilan de CTM en décembre 2024, une charge d'intérêts plus élevée a entraîné des pertes nettes au cours des trois derniers trimestres de 2024. Le résultat net présenté en 2025 et au premier trimestre de 2026 reflète l'effet combiné d'un BAIIA ajusté plus élevé, attribuable à l'augmentation des volumes dans le TMPL, et d'une charge d'intérêts plus faible à la suite du remaniement du bilan.

Perspectives financières pour 2026

Pour 2026, CTM s'attend à dégager un BAIIA ajusté de 2,2 milliards de dollars à 2,3 milliards de dollars, et à générer un débit quotidien moyen total entre 775 000 b/j et 800 000 b/j. Au sein du BAIIA ajusté, CTM prévoit engager entre 100 millions de dollars et 200 millions de dollars de coûts de mise en valeur liés à des projets d'optimisation en 2026.

Les dépenses en capital devraient totaliser environ 0,5 milliard de dollars, dont environ 300 millions de dollars se rapportent aux travaux de construction routière et de génie civil finaux liés à la construction du PARTM et 170 millions de dollars se rapportent à d'autres projets d'investissement, y compris les projets d'investissement de maintien visant à assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation du TMPL et de Puget.

L'augmentation de la charge d'amortissement, découlant de la hausse des taux d'amortissement appliqués au 1^{er} juillet 2025, à la suite de l'approbation par la Régie de l'étude d'amortissement de 2024 de Trans Mountain, devrait entraîner une diminution du résultat net en 2026.

CTM distribuera la trésorerie excédentaire à Financière TMP sous forme de dividendes, de remboursement de capital ou de remboursement de dettes, sous réserve que le conseil d'administration de CTM s'acquitte de ses obligations fiduciaires en vertu des lois applicables. Se reporter à la rubrique « Liquidités et ressources en capital » pour de l'information complémentaire sur les ententes de financement de CTM. Sur la base des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés prévus, CTM s'attend à verser à Financière TMP de la trésorerie excédentaire d'au moins 1,0 milliard de dollars en 2026.

Ces prévisions reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui reflètent de l'information disponible à la date du présent rapport, dont les suivantes :

- Demande de transport soutenue vers la côte ouest du Canada et l'État de Washington.
- Produits enregistrés sur la base des droits contractuels approuvés par la Régie sur une base provisoire.

Les événements et les résultats réels pourraient différer de nos attentes et être considérablement différents en raison d'hypothèses, de risques ou d'incertitudes liés à nos activités qui surviennent après la date du présent rapport.

Environnement, santé et sécurité

Notre programme Environnement, santé et sécurité compare notre performance avec notre moyenne sur les trois exercices précédents pour ce qui est de la sécurité des véhicules, de la sécurité des travailleurs et des fuites de matières transportées. La comparaison avec notre performance passée favorise une amélioration continue qui fait partie intégrante de tous nos programmes. Le tableau suivant fournit un résumé du programme Environnement, santé et sécurité de CTM pour les trimestres clos les 31 mars 2026 et 2025.

Santé et sécurité	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Taux d'accidents de véhicule évitables (par million de km parcourus)	0,00	0,00
Taux de blessures graves et de décès ^{1), 2)}	0,00	s. o.
Taux de blessures graves et de décès potentiels ^{1), 2)}	0,00	s. o.
Taux d'incidents avec arrêt de travail – Employés ³⁾	0,00	0,00
Taux d'incidents avec arrêt de travail – Entrepreneurs ³⁾	0,00	0,16
Environnement		
Taux des fuites de matières ²⁾	0,00	0,00
Volume des fuites (m ³)	0,0	0,0

1) Le taux est fondé sur une estimation des heures de travail combinées de l'effectif total (employés et entrepreneurs).

2) CTM a commencé à utiliser le taux de blessures graves et de décès et le taux de blessures graves et de décès potentiels en 2026. Il n'existe donc aucun chiffre comparatif pour l'exercice précédent.

3) En 2025, CTM déclarait les taux d'incidents avec arrêt de travail pour les employés et les entrepreneurs. CTM a entrepris le suivi et la communication du taux de blessures graves et de décès et du taux de blessures graves et de décès potentiels à compter de 2026.

4) Taux des fuites par 1 000 km de pipeline en exploitation.

CTM assure le suivi de toutes les fuites de matières, mais les données sectorielles portant sur les fuites de plus de 1,5 m³ sont le seuil utilisé à des fins de comparaison de la performance. Il n'y a eu aucune fuite ayant atteint ce seuil en 2026.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

En juin 2025, CTM a publié son cinquième rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), dans lequel elle a présenté la performance de CTM en matière de critères ESG, notamment le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques de CTM, rapport que l'on peut lire sur notre site Web à l'adresse www.transmountain.com/fr/esg-report.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à certaines mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR des États-Unis, car nous croyons qu'elles permettent à la direction de mieux évaluer nos résultats d'exploitation et comparer les résultats d'une période à l'autre. Ces mesures sont appelées mesures non conformes aux PCGR, et elles peuvent différer des mesures présentées par d'autres entités. Les mesures non conformes aux PCGR dont il est question ci-après ne doivent pas être considérées comme un substitut aux produits, au résultat net, au résultat d'exploitation ou aux autres mesures conformes aux PCGR des États-Unis ni comme plus significatives que ceux-ci.

Rapprochement entre le résultat d'exploitation et le BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR que nous utilisons pour évaluer la performance de nos activités d'exploitation, et il est calculé à partir de sa mesure la plus directement comparable à la mesure conforme aux PCGR des États-Unis, soit le résultat d'exploitation, mais exclut l'incidence de l'amortissement sans effet sur la trésorerie. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le résultat d'exploitation et le BAIIA ajusté :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Produits	729	729
Moins : Charges d'exploitation	(458)	(380)
Résultat d'exploitation	271	349
Plus : Dotation aux	281	219
BAIIA ajusté	552	568

Le BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 31 mars 2026 a diminué de 16 millions de dollars pour s'établir à 552 millions de dollars, contre 568 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Bien que les produits soient demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre, la baisse des volumes transportés ayant été compensée par des droits plus élevés, la diminution du BAIIA ajusté est principalement attribuable à 9 millions de dollars de coûts de mise en valeur engagés au cours de la période considérée, ainsi qu'à l'augmentation de la charge liée aux salaires et avantages du personnel.

Rapprochement entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR que nous utilisons pour nos décisions d'affectation du capital, calculée à partir de la mesure la plus directement comparable à la mesure conforme aux PCGR des États-Unis, à savoir les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mais compte non tenu de l'incidence des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses liées aux logiciels à usage interne.

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont un indicateur important, car ils représentent la trésorerie disponible pour investir dans des initiatives de croissance, effectuer des remboursements de capital sur la dette et payer des dividendes sur les actions ordinaires ou rembourser le capital social. Les variations du fonds de roulement sont exclues afin que les flux de trésorerie ne soient pas faussés par des changements que nous considérons comme temporaires par nature et qui reflètent, entre autres, l'incidence des facteurs saisonniers et le calendrier des encaissements et des décaissements.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	470	337
Déduire : variations des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie	(64)	85
Déduire : dépenses d'investissement de maintien et autres dépenses d'investissement ¹⁾	(20)	(22)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	386	400

1) Comprend les dépenses d'investissement de maintien et les dépenses liées aux logiciels à usage interne.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2026, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont diminué de 14 millions de dollars pour s'établir à 386 millions de dollars, contre 400 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à un BAIIA ajusté plus faible, la charge d'intérêts ainsi que les dépenses d'investissement de maintien et les autres dépenses d'investissement étant demeurées relativement stables d'un exercice à l'autre.

Facteurs de risque

Nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cadre de nos activités. Certains de ces risques ont une incidence sur le secteur de l'énergie dans son ensemble et d'autres sont propres à nos activités. Les principaux risques pouvant avoir une incidence sur les activités et l'exploitation de CTM et de ses filiales sont présentés ci-après.

Conformité réglementaire

CTM et ses filiales sont assujetties à une variété de lois et de règlements qui les obligent à obtenir certaines approbations (enregistrements, licences, permis, inspections, etc.) afin de pouvoir exercer leurs activités. Rien ne garantit que ces approbations pourront être obtenues, ou qu'elles le seront en temps opportun ou selon des modalités satisfaisantes. Les retards réglementaires, qu'ils résultent de mesures prises par un organisme de réglementation ou de l'intervention d'un tiers, pourraient faire en sorte que les aspects économiques d'un projet deviennent moins favorables. Le coût lié à la conformité aux exigences réglementaires peut être important. Les pipelines pourraient être visés par des demandes d'incorporation à un transporteur commun et par la tarification par les régulateurs si les frais ou les tarifs ne peuvent être convenus avec les producteurs. Les producteurs et les expéditeurs pourraient également demander aux autorités

de réglementation compétentes de réviser les tarifs. Les droits liés au service de transport sur le tronçon canadien du TMPL sont réglementés par la Régie. Depuis la mise en exploitation commerciale du PARTM le 1^{er} mai 2024, toutes les livraisons sont assujetties aux droits provisoires préliminaires approuvés par la Régie. En octobre 2025, Trans Mountain a demandé, et la Régie a approuvé, une suspension du processus réglementaire en cours afin de permettre la tenue de pourparlers avec ses expéditeurs garantis pour résoudre les préoccupations soulevées par les expéditeurs concernant les droits provisoires. Ces discussions pourraient aboutir à un nouveau règlement négocié des droits pour le TMPL. L'issue du processus de la Régie et des discussions commerciales pourrait avoir une incidence future sur nos flux de trésorerie.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels comprennent, sans toutefois s'y limiter : les fuites de pipelines; les pannes ou les défaillances du matériel, des pipelines et des installations; les systèmes d'information ou les processus; la compromission des systèmes d'information et des systèmes de contrôle; la sous-performance du matériel par rapport aux prévisions; les conditions défavorables affectant l'accès maritime et les déversements ou les rejets de navires chargés au terminal maritime Westridge; l'incapacité à maintenir des stocks adéquats de pièces de rechange; les erreurs de manipulation; les conflits de travail; les manifestations ou les protestations; les catastrophes, y compris celles découlant des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les feux de forêt, les inondations, les tremblements de terre ou les autres catastrophes naturelles similaires, les épidémies ou les pandémies, les actes de terrorisme ou de sabotage ou les dommages de tiers, ou d'autres événements similaires, dont bon nombre ne sont pas du ressort de CTM et qui pourraient tous causer des perturbations opérationnelles, des dommages aux actifs, des fuites ou d'autres problèmes environnementaux.

Réglementation environnementale et changements climatiques

Les activités de CTM sont régies par des lois et des règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et municipaux, qui imposent, entre autres, des obligations à l'égard de la manutention et du transport de substances dangereuses, notamment en ce qui a trait aux déversements, aux rejets et aux émissions de diverses substances dans l'environnement. La législation environnementale exige également que les pipelines et les autres biens associés aux activités de CTM et de ses filiales soient exploités, entretenus ou abandonnés et remis en état dans le respect de la réglementation et des normes en évolution. Le TMPL traverse des zones peuplées ou est situé à proximité de celles-ci. Une défaillance majeure du matériel, un rejet de substances toxiques ou une rupture de pipeline pourrait entraîner des dommages environnementaux, des décès ou des blessures, ainsi que des coûts et des enjeux liés à la responsabilité considérables pour des tiers.

Le soutien public à l'égard de la lutte contre les changements climatiques demeure élevé. L'activisme environnemental et l'opposition du public relativement à la mise en valeur, au transport et à l'utilisation des combustibles fossiles, en particulier ceux liés aux sables

bitumineux, se sont intensifiés. Les lois, le paysage politique au Canada, la réglementation, les politiques, les obligations, les attitudes sociales et les préférences des clients relativement aux changements climatiques et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de CTM, y compris une baisse de la demande pour ses services, une hausse des coûts liés à la conformité, aux litiges et à l'issue de ceux-ci ou aux résultats d'ordre réglementaire.

Santé et sécurité

La propriété et l'exploitation du TMPL sont assujetties aux dangers du transport d'hydrocarbures, y compris les déversements, les fuites, la corrosion, le vandalisme, le terrorisme, les incendies et les explosions. N'importe lequel de ces dangers peut entraîner une interruption des activités, causer des décès ou des blessures, endommager le matériel et polluer.

Crédit, liquidité et disponibilité du financement futur

L'expansion de nos activités et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie pourraient dépendre de notre capacité à obtenir des capitaux supplémentaires, y compris du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres. Entre autres, l'imprévisibilité des marchés financiers, une modification de la législation, les fondamentaux du marché, nos indicateurs de crédit, nos activités commerciales ou nos politiques de prêt et d'investissement pourraient nuire à notre capacité de garantir et de maintenir un financement rentable, et de rembourser et de refinancer la dette existante à son échéance. L'incapacité d'avoir accès à des capitaux, ou d'y avoir accès selon des modalités acceptables, pourrait entraver notre capacité de réaliser des dépenses d'investissement et de respecter nos obligations financières à leur échéance.

Exposition aux contreparties

Dans le cours normal des activités, nous nouons des relations contractuelles avec des expéditeurs, des partenaires, des prêteurs, des fournisseurs et d'autres contreparties en vue de la fourniture et de la vente de produits et de services. Si ces contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles, ou si elles ne le font pas en temps opportun, nous pourrions subir des pertes financières susceptibles d'avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Dépendance envers les principaux clients

CTM vend des services à des clients d'envergure dans son secteur d'activité et fait appel à plusieurs expéditeurs importants. Des expéditeurs ont conclu des contrats de transport à long terme sur le TMPL, arrivant à échéance en 2039 et en 2044, lesquels couvrent environ 80 % de sa capacité, de sorte que certains expéditeurs représentent au moins 10 % du total des produits. Si, pour quelque raison que ce soit, ces parties ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations aux termes des diverses ententes conclues avec nous, les produits et les activités de CTM pourraient en subir les répercussions. De plus, tout défaut de la part des contreparties aux termes de ces contrats ou toute expiration ou résiliation anticipée des ententes de tarification, sans renouvellement ou remplacement, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de CTM.

Inflation et taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt pourraient accroître notre exposition nette aux taux d'intérêt et nuire à nos flux de trésorerie et à nos résultats financiers. En outre, CTM est exposée à l'inflation sur les coûts d'exploitation et d'investissement non transférables.

Services de transport non souscrits

CTM est exposée au risque lié au volume en raison de certains de ses services de transport, particulièrement les services de transport non souscrits. Toute diminution des volumes transportés non souscrits est susceptible de se répercuter directement sur les produits de CTM. L'utilisation du TMPL pourrait être touchée par des facteurs comme la variation des fondamentaux du marché, y compris la baisse des prix des marchandises, l'entretien du réseau, les conditions météorologiques défavorables et les incidents opérationnels.

Dépendance à l'égard d'autres installations et de tiers

En ce qui a trait au terminal maritime Westridge et au TMPL, nos activités sont tributaires des raccordements aux réseaux et aux installations détenus et exploités par des tiers pour faciliter la livraison des produits à nos installations afin de les transporter et de permettre aux produits d'atteindre des marchés finaux s'étendant au-delà de notre pipeline. Ces connexions sont importantes pour nos clients, car elles constituent des voies de transport essentielles pour la livraison des produits à nos installations et l'acheminement des produits aux marchés finaux. Des risques peuvent être engendrés en raison de différences sur les plans des caractéristiques des produits et de la pression; d'interruptions ou de réductions planifiées ou non aux installations de tiers qui limitent les livraisons à destination ou en provenance du TMPL; et de la disponibilité des navires et de la logistique maritime associée à l'agrandissement du terminal maritime Westridge, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de CTM et peuvent avoir une incidence négative sur les activités de celle-ci et de ses filiales.

Dépendance envers la direction, la main-d'œuvre compétente et les entrepreneurs

Les activités de CTM et de ses filiales exigent la rétention et l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment des ingénieurs, du personnel technique et d'autres professionnels. Si nous ne sommes pas en mesure de retenir les employés ou d'embaucher de nouveaux employés possédant des compétences, des connaissances et une expérience similaires, nos activités pourraient en subir les répercussions. CTM et ses filiales dépendent fortement du recours à des entrepreneurs dans le cadre de leurs activités, mais CTM n'a pas le même niveau de contrôle sur ceux-ci que sur ses employés. Par conséquent, elle pourrait subir l'incidence défavorable de violations de la loi, de fraudes, de dépassements des coûts et d'autres problèmes causés par des entrepreneurs. De plus, CTM est tributaire de la haute direction relativement à l'administration et à la gestion de ses activités, et la perte des services de personnes clés pourrait avoir une incidence négative sur CTM. CTM pourrait ne pas être en mesure de trouver des remplaçants convenables en temps opportun dotés de compétences et d'une expérience équivalente.

Modifications des lois

Le secteur intermédiaire est assujéti à la réglementation et à l'intervention des gouvernements en matière de protection de l'environnement, de tarifs, d'abandon et de remise en état. Les lois peuvent être modifiées d'une manière qui pourrait avoir une incidence défavorable sur CTM ou ses filiales. En outre, le défaut de se conformer aux lois et aux règlements applicables pourrait entraîner des amendes importantes ou la révocation de permis et de licences d'exploitation.

Incertitude politique

Les conflits internationaux et autres tensions et événements géopolitiques, y compris les guerres, les actions militaires, le terrorisme, les différends commerciaux et les mesures prises à l'échelle internationale peuvent créer de l'incertitude sur les marchés de l'énergie et des capitaux, et donner lieu à des risques accrus en matière de cybersécurité. Les événements politiques et les décisions prises au Canada, aux États-Unis et ailleurs, y compris les changements de gouvernance et (ou) de politique à l'échelon fédéral, provincial, étatique ou municipal, pourraient créer de l'incertitude et avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de CTM.

Litiges

Dans le cours de ses activités, CTM et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et d'autres réclamations. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation des litiges liés au climat et à la communication d'information dans le secteur de l'énergie, et rien ne garantit que CTM ne sera pas touchée par de tels litiges ou autres procédures judiciaires.

Cybersécurité

CTM recueille et stocke des données sensibles dans le cours normal de ses activités, y compris des renseignements sur ses employés ainsi que des renseignements commerciaux exclusifs appartenant à CTM ou à des clients, à des fournisseurs, à des investisseurs ou à d'autres parties prenantes. Les menaces de cybersécurité comprennent l'accès non autorisé aux systèmes de technologie de l'information découlant de piratage, de virus, d'hameçonnage ou de défaillance des systèmes. Une violation de la sécurité ou une défaillance des technologies de l'information de CTM pourrait entraîner des interruptions de service, des retards, des dommages aux actifs ou à l'environnement, une atteinte à la réputation, des pertes de données ou d'autres conséquences défavorables pour lesquels CTM est susceptible d'être tenue responsable et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, son exploitation ou ses résultats financiers.

Divulgaration de renseignements confidentiels

La divulgation de renseignements confidentiels pourrait exposer CTM à un risque concurrentiel et nuire considérablement à ses activités. En cas de violation de la confidentialité, rien ne garantit que CTM aura accès à des recours équitables auprès d'un tribunal compétent, en temps opportun, afin de prévenir ou d'atténuer les dommages causés par une telle violation.

Assurances

Bien que CTM souscrive une assurance responsabilité civile générale et une autre couverture d'assurance qu'elle croit être usuelle pour des activités commerciales similaires, ces polices contiennent des limites et rien ne garantit que les types d'assurance, les montants pour lesquels CTM et ses filiales sont assurées et le produit de cette assurance pourront indemniser entièrement CTM pour ses pertes.

Cours de change

La plupart de nos produits et de nos activités sont libellés en dollars canadiens. Néanmoins, les variations des cours de change peuvent avoir une incidence sur nos résultats, en particulier le cours du dollar américain par rapport à celui du dollar canadien. Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain se reflétera sur les produits et les coûts en dollars américains, exprimés en dollars canadiens. Les variations des cours de change sont indépendantes de notre volonté et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Mise en garde concernant l'information prospective et les perspectives financières

Le présent rapport renferme certains énoncés qui constituent l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Nous présentons de l'information prospective pour aider le lecteur à saisir l'évaluation que fait la direction des plans futurs et des perspectives financières de la société; cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « prévoir », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et d'autres termes et expressions similaires. Des exemples d'énoncés prospectifs contenus dans ce rapport comprennent, entre autres, des énoncés sur l'exploitation du TMPL; le processus avec les expéditeurs relativement aux droits provisoires, notamment le calendrier, le processus, les attentes concernant une pause du processus de la Régie et la possibilité d'un règlement négocié des droits; l'augmentation prévue de la capacité des pipelines qui découlera des initiatives d'optimisation à court et à long terme; les perspectives financières de CTM pour 2026, y compris les attentes à l'égard du BAIIA ajusté, des dépenses d'investissement, des produits futurs et des coûts d'exploitation, de la dotation aux amortissements et des impôts autres que l'impôt sur le résultat; ainsi que le paiement de dividendes par CTM, y compris le maintien de réserves de trésorerie suffisantes et les attentes concernant la distribution de flux de trésorerie excédentaires à Financière TMP, y compris le montant de ces distributions.

Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendement futur. Les résultats réels pourraient être différents si des hypothèses se révèlent inexactes ou encore du fait des risques et incertitudes liés à nos activités ou d'événements qui se produisent après la date du présent rapport. Rien ne garantit que les résultats ou les événements indiqués ou suggérés dans les énoncés prospectifs, ou les plans, intentions, attentes ou croyances qu'ils contiennent ou sur lesquels ils sont fondés, sont corrects ou se produiront ou se réaliseront (ou, s'ils se produisent, les avantages qu'ils pourraient apporter à CTM).

Cette information prospective reflète nos hypothèses et nos attentes fondées sur l'information disponible au moment où l'information a été donnée. De par sa nature, l'information prospective est assujettie à diverses hypothèses, à divers risques et à diverses incertitudes qui pourraient faire en sorte que nos réalisations et nos résultats réels diffèrent considérablement des résultats ou des attentes prévus qui sont exprimés ou sous-entendus dans cette information.

Hypothèses

Les hypothèses clés sur lesquelles repose l'information prospective contenue dans le présent rapport comprennent, sans toutefois s'y limiter, des hypothèses concernant :

- les résultats financiers et d'exploitation prévus, y compris les modifications prévues de nos activités;
- les prévisions ou les projections concernant les stratégies et les cibles d'optimisation, de croissance et d'expansion du réseau;
- les flux de trésorerie prévus et la disponibilité des fonds provenant de sources de financement externe;
- les coûts, les échéanciers et les dates d'achèvement potentiels des projets prévus, y compris les projets qui sont au stade de la construction, de l'obtention des permis ou de l'élaboration;
- les interruptions de service prévues ou imprévues de nos pipelines et des actifs connexes;
- l'intégrité et la fiabilité de nos actifs;
- les résultats attendus des processus réglementaires et des actions en justice (notamment les attentes concernant la possibilité d'un règlement des droits négocié), ainsi que les éventuelles modifications des lois et règlements;
- les conséquences prévues des modifications comptables futures, des engagements et des passifs éventuels;
- la conjoncture prévue du secteur, du marché et de l'économie;
- la demande future d'espace dans nos réseaux de pipelines;
- le rythme de la transition énergétique;
- les taux d'inflation et les prix des marchandises;
- les taux d'intérêt, d'imposition et de change.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des attentes actuelles comprennent, sans toutefois s’y limiter :

- notre capacité de mettre en œuvre avec succès nos priorités stratégiques et le fait qu’elles produisent, ou non, les résultats et les avantages financiers et opérationnels escomptés;
- la performance d’exploitation de nos pipelines et des actifs connexes;
- l’offre disponible de produits énergétiques et leurs prix;
- la performance et le risque de crédit de nos contreparties;
- les décisions et les résultats d’ordre réglementaire et juridique, ainsi que les éventuelles modifications des lois et règlements;
- l’évolution des prix sur le marché des marchandises, le contexte géopolitique, les épidémies ou les pandémies et la conjoncture économique au Canada et à l’échelle mondiale;
- la réalisation des travaux de construction et l’achèvement des projets d’immobilisations et d’exploitation, y compris la dépendance à l’égard de la disponibilité, du rendement et de l’expertise d’effectifs et d’entrepreneurs possédant des compétences et des qualifications appropriées;
- les manifestations, protestations ou désobéissance civile qui ont un impact sur l’exécution des travaux ou les activités;
- le rythme des initiatives de transition énergétique en Amérique du Nord et à l’échelle mondiale;
- les risques liés aux changements climatiques, y compris les effets des conditions météorologiques inhabituelles et des catastrophes naturelles;
- les effets des changements climatiques et les coûts liés à la conformité aux règlements et aux marchés ainsi que les autres coûts associés aux changements climatiques;
- notre capacité à transporter une vaste gamme de produits pétroliers et d’autres carburants;
- les risques liés à l’atteinte à la réputation;
- l’augmentation des coûts de la main-d’œuvre, du matériel et des matières premières;
- les variations des taux d’intérêt, des taux d’imposition et des cours de change;
- les risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à l’intégrité des données;
- les risques liés aux progrès technologiques;
- les dangers naturels (inondations, feux de forêt, glissements de terrain, séismes, etc.);
- les risques et éventualités décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport.

Le présent rapport contient également de l’information sur les perspectives financières relatives aux prévisions de CTM pour l’exercice 2026, notamment en ce qui concerne les dépenses d’investissement budgétées, les produits, les charges, les estimations de coûts, le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation et les distributions de la trésorerie excédentaire prévus. Toute cette information est assujettie aux mêmes hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves que ceux présentés dans les paragraphes précédents, ainsi qu’aux hypothèses décrites à la rubrique « Perspectives financières 2026 » du présent rapport.

L'information prospective et l'information sur les perspectives financières figurant dans le présent rapport ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport. Dans la mesure où l'information contenue dans le présent rapport constitue des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, cette information est fournie afin d'offrir des renseignements supplémentaires sur les activités futures et le rendement futur de CTM, et les lecteurs sont avisés qu'elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Bien que nous estimions que cette information a été préparée sur une base raisonnable et qu'elle reflète les attentes, estimations et projections de la direction à l'égard d'événements ou de circonstances futures, fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances, elle ne saurait être considérée comme étant nécessairement indicative des résultats futurs. L'information prospective et les perspectives financières doivent être utilisées uniquement aux fins auxquelles elles sont destinées, car les résultats réels pourraient différer. Tout énoncé prospectif figurant dans le présent rapport s'appuie uniquement sur l'information dont nous disposons actuellement et ne vaut qu'à la date à laquelle il est formulé. Sauf si les lois applicables l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour publiquement, sous forme écrite ou verbale, tout énoncé prospectif qui pourrait être formulé à l'occasion, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport sont expressément visés par la présente mise en garde.